



COMMUNE DE MASSONGY
Haute-Savoie

Délibération du Conseil Municipal

Séance du lundi 13 avril 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoquée le mardi 07 avril 2026 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de madame Sandrine GRILLET-DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine GRILLET-DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie NOUGARET, Frédéric CANOVAS, Anne LANDEMAINE, Joël DEMIERRE, Patrice GRISONI, Valérie THABUIS, Denis GIBON, Fernande CATTET, Alexa LEBLANC, Fanny MARULLAZ, Vincent BEL, Adrien DETURCHE, Victoria MARGUET, Ana-Maria MARTIN, Coralie BORDIER, Philippe BRON, Caroline DELOMPRÉ-ZAROLA

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de Votants : 19

Secrétaire de séance : Lionel DUJOUX

N°2026-24 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le Conseil municipal de la commune de Massongy

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7,

Considérant que le maire est compétent pour procéder aux inscriptions et radiations sur les listes électorales,

Considérant qu'un contrôle a posteriori est assuré par une commission de contrôle instituée dans chaque commune, chargée de statuer sur les recours administratifs préalables et de veiller à la régularité des listes électorales,

Considérant que les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de six ans, après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Considérant que, dans les communes où deux listes ont obtenu des sièges, la commission de contrôle est composée de trois conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et de deux conseillers municipaux issus de la deuxième liste,

Considérant que les conseillers municipaux appelés à siéger doivent être volontaires et qu'en sont exclus le maire, les adjoints titulaires d'une délégation ainsi que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Proposition des membres

Le Conseil municipal propose les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

Liste majoritaire :

- Mme Valérie THABUIS
- M. Adrien DETURCHE
- M. Vincent BEL

Liste minoritaire :

- Mme Ana-Maria MARTIN
- M. Philippe BRON

Article 2 : Transmission

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète afin de procéder à la nomination des membres de la commission de contrôle par arrêté préfectoral.

Massongy, le 14 avril 2026

Certifié exact

Le Secrétaire de Séance
Lionel DUJOUX



Le Maire,
Sandrine GRILLET-DETURCHE

